

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 28 août 2019 à 8 h 30 Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

PRÉSENCES:

Mme Valérie Plante, Mairesse

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif

Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif

M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif

M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif

M. François William Croteau, Membre du comité exécutif

Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif

Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif

M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

PRÉSENCE EN COURS:

M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES:

Mme Isabelle Gauthier, Chargée de dossiers ou missions - Direction générale

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

M. Serge Lamontagne, Directeur général

Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Développement

Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie

Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels

Mme Caroline Bourgeois, conseillère associée

Mme Marianne Giguère, conseillère associée

Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée

Mme Suzie Miron, conseillère associée

M. Alex Norris, conseiller associé

Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée

M. Hadrien Parizeau, conseiller associé

M. Craig Sauvé, conseiller associé

M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE19 1329

II est

10 001

RÉSOLU:

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 août 2019, en y retirant les articles 12.001 à 12.012, et en y ajoutant l'article 50.003.

Adopté à l'unanimité.

ш	_	∽ t

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1- de ratifier une dépense additionnelle de 152 622,99 \$, taxes incluses, pour la location de niveleuses avec opérateur dans le cadre du contrat accordé à la firme Entreprise Vaillant (1994), majorant ainsi le montant total du contrat de 39 347,32 \$ à 191 970,31 \$, taxes incluses ;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.001 1194922013		

CE19 1331

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le transfert d'une somme de 172 462,50 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes vers le poste des dépenses contingentes, pour compléter les travaux de réfection du muret périmétrique et l'ajout d'une issue à la Station de pompage Vincent d'Indy Phase 1;
- 2- d'autoriser une majoration, au montant de 60 079,07 \$, taxes incluses, des contingences du contrat initial ;
- 3- d'accorder à St-Denis Thompson (CG18 0424) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 883 795,13 \$ à 3 116 336,70 \$, taxes incluses ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.002 1195895001		

CE19 1332

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Vidéotron Itée, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Lavoie (projet de l'entente 83-89 Fiche 11), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 295 659,70 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville ;

3-	d'imputer cette dép décisionnel.	pense (conformément	aux	informations	financières	inscrites	au	sommaire
Add	dopté à l'unanimité.								
20.0	.003 1190025004								
CE	E19 1333								
ll e	est								
RÉ	ÉSOLU :								
de	e recommander au cons	seil mun	icipal :						
1-	d'exercer la deuxièm Orangetango commu 114 975 \$, pour un Service Espace pour majorant ainsi le mor	unicatior service Ir la vie,	n-marketing inc d'accompagne pour une pério	. (CE ement de de	15 2127), et a en communic e 12 mois, soit	utoriser une c cation marke du 1 ^{er} janvie	dépense a ting pour er au 31 d	additi Ies l	onnelle de besoins du
2-	d'imputer cette déper	nse conf	formément aux	inforr	nations financi	ères inscrites	s au dossie	er dé	cisionnel.
Add	dopté à l'unanimité.								
20.0	.004 1196756001								
CE	E19 1334								
II e	est								
RÉ	ÉSOLU :								
de	recommander au cons	seil d'ag	glomération :						
1-	de conclure une ente par laquelle Archipel critères de sélections en architecture et en (plus particulièremen maximale de 4 731 7 19-17253 (lot 3);	l Archite s établis n ingénie nt le SIM	cture inc., firme , s'engage à fo erie pour divers l) de la Directio	e ayar urnir proje n de	nt obtenu le pl à la Ville, sur ets dans la Div la gestion des	us haut point demande, les rision des pro projets immo	tage final of services objets de séptiblers, poblitions, poblicits de séptiblers, poblicits de services de service	en fo prof écurit our u	nction des essionnels é publique ne somme
2-	d'autoriser un montai	int total c	de 709 766,49 \$	S, taxe	es incluses, à t	itre de budge	t de contir	ngen	ces;
3-	d'imputer ces dépens l'imputation des proje						s et des v	illes	liées selon
Add	dopté à l'unanimité.								
20.0	.005 1190805003								

II est

RÉSOLU:

20.008 1191543002

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de trois années, pour la fourniture, sur demande, de services de surveillance de travaux ;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel la firme Groupe Geninov inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 586 473,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1688 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville ;
4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.006 1196850002
CE19 1336
No code
Il est
RÉSOLU:
d'approuver un projet d'avenant à l'entente intervenue le 28 mars 2018 (CE18 0489) entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la réhabilitation des terrains contaminés spécifique au territoire de la Ville de Montréal.
Adopté à l'unanimité.
20.007 1196814001
CE19 1337
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
1- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Collège André-Grasset (1973) inc., visant l'échange en biens et services, pour la période du 31 août 2019 au 30 août 2024 ;
2- d'autoriser une dépense de 16 917,80 \$ représentant le montant des taxes applicables à cet effet ;
3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.

II est

RÉSOLU:

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Carl Mercadante un terrain vacant d'une superficie approximative de 628,5 mètres carrés, situé sur la rue de Vimy, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, constitué du lot 1 072 425 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 1 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.009 1185840022	

CE19 1339

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la deuxième et dernière option de renouvellement de bail, et d'approuver à cette fin le deuxième projet d'amendement de bail par lequel la Ville loue du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Ile-de-Montréal, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} décembre 2017, des espaces sur le toit de l'édifice situé au 305, boulevard des Anciens Combattants, à Sainte-Anne-de-Bellevue, et utilisés pour les besoins de radiocommunication de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 219 455,54 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à l'amendement de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.010 1194565010	

CE19 1340

II est

RÉSOLU:

1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 12 000 \$, aux organismes ciaprès désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISME École de Technologie Supérieure (ÉTS)	PROJET ET PÉRIODE Projet: Comment les changements climatiques affectent les déplacement des Montréalais Période: septembre - décembre 2019	MONTANT 6 000 \$
Institution Royale pour l'Avancement des Sciences (Université McGill)	Projet: Caractérisation des pesticides dans l'air à Montréal (Caracterisation of airbone pesticides in Montreal atmosphere) Période: septembre - décembre 2019	6 000 \$

2-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	11 1198006001
0=	
CE	19 1341
L'ét	tude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
II e	st
RÉ	SOLU:
1-	d'accorder un soutien financier de 40 000 \$ à l'organisme Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) incorporé sous Société de développement communautaire de Montréal (SODECM), pour soutenir un projet d'expérimentation utilisant une approche participative et intersectorielle de conception d'une rue commerciale, conviviale et sécuritaire ;
2-	d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
3-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	12 1191654003
CE	19 1342
ll e	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil d'agglomération :
1-	d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'organisme à but non lucratif 7 À NOUS pour la consolidation du pôle des pratiques de Bâtiment 7 et le développement des ateliers collaboratifs sur la période 2019-2022;
2-	d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	13 1197896004

II est

RÉSOLU:

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à la Corporation de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys afin de réaliser une étude de potentiel et un inventaire archéologique pour le projet d'agrandissement et de réaménagement du Musée Marguerite-Bourgeoys, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.014 1193501001		

CE19 1344

II est

RÉSOLU:

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 6 000 \$, pour l'année 2019, soit 3 000 \$ à la Coalition montréalaise de lutte à l'homophobie, faisant aussi affaire sous Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT pour l'événement « Grand Challenge de Bateau Dragon » et 3 000 \$ au Conseil québécois LGBT pour l'événement « Gala Arc-en-ciel 2019 » dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver deux projets de protocoles d'entente entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.015 1198444001	

CE19 1345

II est

RÉSOLU:

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 40 000 \$, aux organismes ci-après désignés, sur une période de 2 ans, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Volet accessibilité universelle :

Organisme	Projet	Montant pour 2019	Montant pour 2020
Corporation L'Espoir	Accompagnement de personnes multihandicapées en camp de jour	10 000 \$	10 000 \$
L'Étoile de Pacho - Réseau d'entraide pour parent d'enfant handicapé	Soutien à la famille - Accueil des parents venant de recevoir un nouveau diagnostic	10 000 \$	10 000 \$

2-	d'approuver les deux projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dessier décisionnel

J-	d imputer cette depense comormement aux imormations infancieres inscrites au dossier decisionnei.
Ado	pté à l'unanimité.
20.0	16 1191643004
CE1	9 1346
II es	ıt .
RÉS	SOLU:
1-	d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à la Fondation LatinArte, pour l'année 2019, pour la célébration en octobre du « Mois de l'héritage latino-américain » dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
2-	d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Ado	pté à l'unanimité.
20.0	17 1198444002
CE1	9 1347
II es	ıt .
RÉS	SOLU:
1-	d'approuver un projet d'avenant à la convention intervenue entre la Ville et PME MTL Centre-Est relativement à la tenue d'un concours en entrepreneuriat pour le secteur de la rue Jarry Est (CE18 0590), dans le cadre du PR@M-Artère en chantier, afin de reporter son échéance au 31 mai

- (CE18 0590), dans le cadre du PR@M-Artère en chantier, afin de reporter son échéance au 31 mai 2020;
- 2- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer cet avenant pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.	
20.018 1191179011	

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

RÉSOLU:

d'approuver un projet convention de modification de bail par lequel la Ville loue à Les Forges de Montréal un édifice situé au 227, rue Riverside, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et ayant pour effet de libérer le locataire d'un engagement à réaliser des travaux de rénovation et d'aménagement (article 6.3 du bail), le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.	
20.019 1195941009	

CE19 1349

II est

RÉSOLU:

- 1- d'autoriser le Service de la culture à tenir un concours sur invitation pour l'intégration d'une oeuvre d'art public à la Place du Centenaire, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension:
- 2- d'autoriser une dépense de 51 853,73 \$, taxes et contingences incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art et les dépenses générales du projet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
30.001 1197641001

CE19 1350

II est

RÉSOLU:

de fixer les modalités de versement des rémunérations et des allocations de dépenses des élus comme suit :

- 1- toute rémunération payable sur une base annuelle est versée le deuxième jeudi suivant la fin d'une période de paie;
- 2- toute rémunération payable sur la base de la présence de l'élu à une séance ou à une réunion, est versée dans les 2 semaines suivant la transmission à la Division de la Paie de la confirmation de la présence y donnant droit;
- 3- toute rémunération supplémentaire payable en compensation de l'imposition de l'allocation de dépenses des élus est payée en 2 versements : le premier, à la dernière paie du mois d'août de l'année d'imposition à laquelle elle s'applique et le second, à la dernière paie du mois de février suivant l'année d'imposition à laquelle elle s'applique;
- 4- malgré le paragraphe 3, pour l'exercice 2019, le premier versement de la rémunération supplémentaire est versée dans les 30 jours de l'entrée en vigueur d'un règlement fixant une telle rémunération supplémentaire;

5-	toute allocation de dépenses est versée de la même manière que la rémunération à laquelle elle est associée.
Ado	ppté à l'unanimité.
30.00	02 1193599010
CE1	19 1351
ll es	st
RÉS	SOLU:
de r	recommander au conseil d'agglomération :
avis	demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de è à la cour municipale de la Ville de Montréal.
Ado	ppté à l'unanimité.
30.00	03 1194184002
	
CE1	19 1352
ll es	st
RÉS	SOLU:
1-	d'autoriser le paiement d'une cotisation annuelle de 22 000 \$, pour l'année 2019, à même le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal, à la Fondation du Centre Jacques Cartier, à titre de membre de l'Association du Centre Jacques Cartier;
2-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Ado	ppté à l'unanimité.
30.00	04 1196145005
CE1	19 1353
ll es	et
RÉS	SOLU:
1-	d'autoriser une dépense estimée à 2 266,47 \$ relative au déplacement de Mme Magda Popeanu, vice-présidente du comité exécutif, du 28 août au 2 septembre 2019, à Düsseldorf (Allemagne), afin de prendre part au second Sommet du Vivre ensemble;
2-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Ado	ppté à l'unanimité.
30.00	05 1198484001

ı	م ا	et

RÉSOLU:

- 1- de ratifier une dépense de 1 842,08 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, du 6 au 10 juillet 2019, aux Îles-de-la-Madeleine (Québec), dans le cadre de sa tournée des régions;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adop	oté à l'unanimité.		
30.006	6 1190843006		
CE19 1355			
II est			
RÉS	OLU:		
		ée à 914,16 \$ relative au déplacem 6 septembre 2019, afin de prendre	
2-	d'imputer cette dépense confo	rmément aux informations financièr	es inscrites au dossier décisionnel.
Adop	oté à l'unanimité.		

CE19 1356

30.007 1194310006

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

RÉSOLU:

de ratifier la décision d'intenter une action en justice le 10 juillet 2019 contre Procova inc., Régis Côté et Associés, architectes et CIMA+ S.E.N.C. en raison des vices constatés à la suite des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Baillets.

Adopté à l'unanimité.		
30.008 1196413003		

40.002 1198199004

L'étu	ude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
II es	t
RÉS	SOLU:
Jear du c	toriser le Service des affaires juridiques à offrir les services juridiques requis par la Société du Parc n Drapeau dans le cadre du litige qui l'oppose à l'entrepreneur Pomerleau inc. en lien avec l'exécution contrat accordé le 26 mai 2017 visant la réalisation de travaux d'aménagement et de construction de phithéâtre naturel et de l'allée Calder de l'île Sainte-Hélène - Appel d'offres public 20170104PUBCO.
Ado	pté à l'unanimité.
30.00	9 1196413005
CE1	9 1358
II es	t
RÉS	SOLU:
1-	d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement 1540 modifiant le Règlement de zonage 1303 de la Ville de Westmount relativement aux lieux de culte, adopté le 2 juillet 2019, par le conseil municipal de la Ville de Westmount;
2-	d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Westmount.
Ado	pté à l'unanimité.
40.00	1 1198199003
	
CE1	9 1359
II es	t
RÉS	SOLU:
1-	d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement 1541 créant le Règlement relatif aux usages conditionnels de la Ville de Westmount, adopté le 2 juillet 2019, par le conseil municipal de la Ville de Westmount;
2-	d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Westmount.
Ado	pté à l'unanimité.

50.002 1195326002

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.		
Il est		
RÉSOLU:		
de recommander au conseil d'agglomération :		
d'approuver la lettre d'entente no 45 entre la Ville de Montréal et L'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section locale 125), laquelle vise à apporter des modifications aux modalités de l'article 26 de la convention collective 2010-2017 qui concernent l'attribution et la distribution des uniformes des employés pompiers.		
Adopté à l'unanimité.		
50.001 1197485001		
		
CE19 1361		
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.		
II est		
RÉSOLU:		
de recommander au conseil d'agglomération :		
1- d'autoriser rétroactivement le prêt de service d'un commandant du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Autorité des marchés publics (AMP), pour une période d'un an, à compter du 1 ^{er} avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2020;		
d'approuver à cette fin le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal, représentée par le Service de police de la Ville de Montréal, et l'Autorité des marchés publics (AMP);		
d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent d'un poste pour la période du prêt;		
4- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer le protocole d'entente et tout document relatif à ce prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;		
5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.		
Adopté à l'unanimité.		

II est

RÉSOLU:

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

d'approuver la nomination de M. Maxim Larrivée au poste de directeur- Insectarium dans la classe salariale FM10 (115 428 \$ - 144 290 \$ - 173 152 \$) à compter du 28 août 2019 pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.
Adopté à l'unanimité.
50.003 1196991002

CE19 1363
Il est
RÉSOLU:
de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Bilan annuel des demandes d'accès aux documents 2018.
Adopté à l'unanimité.
60.001 1191615001

CE19 1364
Il est
RÉSOLU:
de prendre acte du rapport des décisions déléguées concernant la conclusion de contrat relatif à la location et les aliénations d'immeubles, couvrant la période du 1 ^{er} juillet au 31 juillet 2019, le tout, conformément au <i>Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés</i> (RCE 02-004).
Adopté à l'unanimité.
60.002 1198078011

Levée de la séance à 10 h 12
70.001

Les résolutions CE19 1329 à CE19 1364 comme si elles l'avaient été une à une.	1 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées
Benoit Dorais Président du comité exécutif	Yves Saindon Greffier de la Ville